

Selon l'Accord de Paris sur le climat, le secteur agricole doit atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, tous les maillons de la chaîne de production doivent contribuer à réduire l'empreinte environnementale de leurs activités. Celle-ci peut être évaluée de manière objective au moyen d'analyses du cycle de vie.

Analyse du cycle de vie dans le secteur de l'élevage

Au niveau flamand, l'ILVO a développé un système de calcul d'analyse du cycle de vie (ACV) performant et validé pour les élevages porcins et laitiers. Il en ressort que l'alimentation animale représente respectivement environ 60 % et 40 % de l'empreinte environnementale. Il est dès lors essentiel d'évaluer l'impact des aliments pour animaux de manière correcte et uniforme. BFA assure la coordination de cette démarche au niveau sectoriel pour le secteur de l'alimentation animale.

Le saviez-vous ?

Une analyse du cycle de vie détermine l'impact environnemental d'un produit en prenant en compte l'ensemble de son cycle de vie. Pour les aliments pour animaux, celui-ci s'étend de la culture des matières premières jusqu'à la livraison des aliments à l'éleveur. Outre le changement climatique, d'autres catégories d'impact sont également prises en compte, telles que la consommation d'eau, l'acidification, l'eutrophisation, etc.

BFA veille à l'exactitude et harmonise l'approche

Pour déterminer l'impact d'un aliment pour animaux sur l'empreinte environnementale, nous avons besoin d'une méthode de calcul uniforme et de données relatives à l'impact des matières premières. Ces dernières ont été établies par des experts sous la supervision de l'Europe et rassemblées dans des bases de données. La méthode de calcul uniforme est décrite dans les Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCR).

Différents acteurs du marché combinent cette méthode de calcul et ces bases de données dans des outils permettant d'effectuer les calculs. Mais ces outils fournissent-ils tous les mêmes résultats ?

Cette question a été examinée en 2024 dans le cadre d'un projet coordonné par BFA. Le projet a également porté sur l'automatisation de la communication des calculs ACV aux clients.

Outre l'harmonisation des calculs au moyen d'outils reconnus, un contrôle indépendant est prévu afin de vérifier l'introduction de la composition des aliments dans l'outil de calcul. À cette fin, BFA élabore, en collaboration avec un partenaire externe spécialisé dans le développement de systèmes de sécurité et de qualité des aliments pour animaux, le module de contrôle « DC01 : valeurs ACV des aliments pour animaux ».

Depuis 2025, les fabricants belges d'aliments composés peuvent faire auditer cette démarche et obtenir une attestation.

Le certificat atteste que nous avons utilisé l'un des outils reconnus pour calculer la valeur ACV des aliments pour animaux et que les données ont été introduites correctement.

Auteur : Liesbeth Verheyen